

L'instituteur laïque de l'Aisne

Edito

<http://www.snudifo02.fr>
snudi.fo02@orange.fr

Une rentrée toute en fausses notes

Le ministre Blanquer voulait une rentrée en musique; elle fut entachée par des fausses notes moins médiatisées que les mesures « phares » du gouvernement Macron.

CP à 12 en REP+

la mise en œuvre de cette mesure n'a pu se faire qu'en piochant dans les effectifs déjà existants jusqu'ici dédiés aux remplacements ou à la lutte contre l'échec scolaire notamment via le dispositif « PDMQDC ».

Enfants handicapés

La secrétaire d'État en charge des personnes handicapées avait pourtant déclaré qu'aucun enfant ayant besoin d'un accompagnant « ne sera laissé sur le bord de la route cette année ». Comment peut-on l'assurer quand parallèlement on supprime 20000 contrats aidés dans l'Éducation nationale ?

Comment assurer également le fonctionnement des cantines, l'entretien des écoles, l'aide administrative à la direction, le périscolaire si les personnels chargés d'effectuer ces missions voient leurs emplois supprimés ?

Revalorisation de la profession

On nous avait fait miroiter une augmentation significative des salaires. Deux augmentations de 0,6 % du point d'indice après 10 ans de stagnation et voilà qu'on nous annonce un nouveau gel du point d'indice pour 2018 et un transfert de l'ISAE en points d'indice. **Résultat** : pas de réel changement sur la feuille de paie, voire même une baisse du traitement net du fait de l'augmentation de la retenue pour pension civile en janvier et l'augmentation annoncée de la CSG.

Jour de carence

Une mesure d'équité par rapport au privé ? Raisonement simpliste et tronqué. Une étude de 2009 révèle que 66 % des salariés bénéficient d'une prise en charge totale ou partielle du délai de carence par leur prévoyance entreprise. Seuls 34 % n'en ont pas. En instaurant un jour de carence aux fonctionnaires, ils seraient donc traités comme la minorité de salariés les moins bien indemnisés.

Assouplissement des rythmes scolaires

Depuis l'annonce en 2013 des nouveaux rythmes scolaires, le SNUDI-FO a tout mis en œuvre pour mettre en échec cette réforme de territorialisation de l'école, réforme rejetée par la grande majorité des collègues et des parents. Évidemment, de nombreuses communes, après consensus au sein des conseils d'école, se sont engouffrées dans la possibilité de revenir à la semaine de 4 jours. Le SNUDI-FO ne peut que s'en réjouir, mais n'accepte pas cette situation aberrante où dans une même circonscription, des écoles fonctionnant en 4 jours et demi côtoient des écoles fonctionnant en 4 jours. Aussi le SNUDI-FO continue de revendiquer le même calendrier scolaire pour tous, défini par l'État avec 4 jours de classe par semaine sur 36 semaines. ■

Dominique JOSIELOWSKI



UNE RENTREE TOUTE EN FAUSSES NOTES

CTSD
accueil FS
Prérentree
CAPD
Évaluation CP

L'Instituteur laïque
de l'Aisne

Bulletin trimestriel
du SNUDI-FO Aisne
N° CPPAP : 0921S06739
Directeur de la publication :
Dominique JOSIELOWSKI
septembre 2017
Prix : 1€
ISSN 0996-4746

n°132

Dispensé de timbrage
Ch. Thierry CDIS

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



CTSD du 7 septembre

La FNEC FP-FO est représentée par
Thomas RUELLE et Caroline PONTIUS

Compte-rendu

• Présentation du nouvel inspecteur d'académie adjoint, (IENa) M.Pinel.

• Déclarations liminaires (FSU-UNSA-FNEC-SGEN CFDT)

• En préambule, le DASEN précise que la rentrée en musique avait pour objectif de donner un message d'optimisme et de joie dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Premier degré

■ CP DÉDOUBLÉS

En plus des PDQMC, 17 postes de remplaçants sont pris sur la dotation pour assurer le dispositif. Le directeur académique affirme conserver, malgré cette réquisition, un solde positif pour assurer le plan de formation continue même si « *il y aura juste un peu plus de tension que prévu* ».

• Pour compenser les postes affectés aux CP à 12 en REP+ :

Fermeture de postes de BDI

- Prim. du centre - Montécourt-Lizerolles
- Primaire - Ribemont
- Jean de la Fontaine - Laon
- Primaire Collery - Saint-Quentin
- Primaire - Montreuil-aux-Lions
- Primaire - Viels Maisons
- Primaire - Coulanges Cohan
- Primaire Vaucrises-hérissons - Ch. Thierry

Fermeture de postes de BFC

- Primaire ZAC Ile de France - Laon
- Elém. d'applic. Louise Macault - Laon
- Primaire Jean Macé - Saint-Quentin
- Primaire Aubryet - Desjardins - St-Quentin
- Primaire Jean de la Fontaine - Laon
- Elémentaire Alfred Clin - Saint-Quentin
- Primaire Ernest Lavisse - Saint-Quentin

Le SNUDI-FO est demandeur d'une diminution des effectifs par classe sans distinction de niveaux de classe ou de zones géographiques. Si on ne peut être opposé au principe du dédoublement des CP en REP+, il ne peut s'effectuer au détriment, ni du respect de la réglementation en vigueur, ni des autres classes, ni par conséquent des conditions de travail des personnels.

Le SNUDI FO demande que soient respectées les garanties statutaires en vigueur et qu'il soit mis fin à la déréglementation et aux réquisitions de postes.

■ CONTRATS AIDÉS

Le handicap reste la priorité du département. Il est nécessaire d'axer sur la qualité en convertissant des CEI en AESH tout en respectant les volumes horaires des contrats. Une diminution du nombre de CEI de l'ordre de 40 % sera nécessaire. Priorité sera donnée aux écoles les plus importantes en taille, aux emplois occupés par des personnes de plus de 50 ans ou en situation de handicap. Sera privilégié le principe de non renouvellement des contrats en fin de droit plutôt que les ruptures. Examen au cas par cas.

Il est toutefois possible que des postes administratifs soient convertis en postes d'AVS.

A ce jour, dans le département, nous comptons 535 CEI (136 aides à la direction en 2016/2017 mais pas de chiffre pour 2017/2018) et 223 AESH (+37 postes par rapport à 2016/2017).

Devant ce plan social (la décision du gouvernement de supprimer 150 000 emplois aidés [CAE-CUI] dans les communes, les hôpitaux... dont 20 000 dans l'Éducation nationale.), le SNUDI-FO, avec sa fédération, exige qu'aucun contrat aidé ne perde son emploi.

■ ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

Le DASEN revient sur les interprétations liées à tel ou tel type de méthode. En aucun cas, le ministre n'aurait invité les collègues à revenir à une méthode syllabique. C'est toujours une méthode mixte qui est préconisée.

Le SNUDI-FO revendique que la liberté pédagogique soit respectée.

■ REDOUBLEMENT

Pas de changement, le cadre réglementaire de 2015 persiste.

Pour la FNEC FP-FO, il s'agit de laisser les professionnels, c'est-à-dire les enseignants, les chefs d'établissement et les conseils de classe dans le second degré, décider au cas par cas s'il faut qu'un élève redouble ou non.

■ ÉVALUATIONS

Les livrets seront imprimés par l'inspection. L'opération est en cours.

Le SNUDI-FO considère que ce dispositif représente une charge de travail supplémentaire sans que l'on puisse y trouver le moindre bénéfice pour les personnels.

Le SNUDI-FO rappelle que la lutte contre l'échec scolaire prônée par le ministre passe avant toute chose par l'amélioration des conditions de travail des enseignants et en premier lieu par la baisse des effectifs dans toutes les classes.

■ RYTHMES SCOLAIRES

Dans l'Aisne, 72 % des communes (52 % des élèves) reviennent à 4 jours, en particulier en milieu rural. Pour le moment, le fonds de soutien est reconduit mais la question reste posée pour les années à venir.

Le SNUDI-FO maintient ses revendications :

4 jours pour tous (lundi, mardi, jeudi, vendredi), dans toutes les écoles, dans toutes les communes, sur 36 semaines!

Maintien de la définition nationale des dates de congés et vacances scolaires sans possibilité de dérogation!

Abandon des PEdT, non à l'ingérence des élus, non à la confusion scolaire/périscolaire!

■ AJUSTEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE

Abandon de fermetures pour

- Prim. J. Macé - Villeneuve-Saint-Germain
- Primaire Galilée - Soissons
- RPID Chézy-en-Orxois

Ouvertures après étude au cas par cas

- Elémentaire Pasteur - Tergnier
- Primaire La Résidence - Chauny

Ces décisions seront suivies d'affectation le plus rapidement possible.

Les décisions de carte scolaire prises lors du CTSD du 4/07/2017 sont confirmées.

■ LISTE COMPLÉMENTAIRE

Elle est élargie à 25. 10 personnes de la liste complémentaire seraient sollicitées pour pallier les éventuels désistements.

Le SNUDI-FO revendique le recours à la liste complémentaire à la hauteur des besoins.

■ OCCUPATION DES POSTES

17,6 équivalents temps plein ne sont pas pourvus dans le 1er degré.

On compte cette année 146 fonctionnaires stagiaires dont 2 reports de scolarité et 7 enseignants issus de la liste complémentaire. ■

Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02

Lors de sa conférence de presse de rentrée, M. Blanquer a rappelé que l'Éducation avait été définie comme une « priorité » par le président E. Macron. Force est de constater que la réalité dément cette affirmation.

En effet, la suppression de 20 000 emplois aidés dans l'Éducation nationale en est la preuve : comment assurer la présence d'ATSEM, le recrutement d'AVS, le fonctionnement des cantines, l'entretien des écoles, l'aide administrative à la direction, le périscolaire si les personnels chargés d'effectuer ces missions voient leurs emplois supprimés ? La rentrée se déroule dans des conditions inacceptables.

La FNEC FP-FO 02 rappelle que, pour FO, la seule évolution positive pour les salariés en contrats aidés est la transformation de ces contrats en emplois statutaires de la Fonction publique (ou en CDI quand il s'agit d'organismes privés), et non leur suppression, mesure qui fragilisera d'autant plus les personnes occupant ces emplois. La FNEC FP-FO 02 souhaite savoir combien d'emplois de ce type sont concernés par les suppressions dans les écoles, collèges et lycées du département, et demande le maintien de tous les emplois.

Dans le premier degré, le dédoublement des classes de CP à moyen constant contribue à la détérioration des conditions de travail des enseignants dans les autres classes, réduisant les espaces disponibles dans les écoles. De la même manière, ce dispositif aura des conséquences sur le taux de remplacement avec la « réquisition » de 15 postes de brigade sur la dotation départementale.

À cela vient se rajouter la mise en place des évaluations de CP. À ce sujet, la FNEC FP-FO tient à saluer la décision du directeur académique de faire imprimer les livrets d'évaluation, ce qui n'a pas toujours été le cas. Si le premier objectif déclaré du ministre est de « Permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic de chaque élève en français et en mathématiques », comment interpréter ses déclarations dans la presse le 28 août : « [...] il faut être capable de poser un diagnostic sur les forces et les faiblesses d'un établissement à un moment donné, l'aider à formuler son projet éducatif, l'aider à atteindre ses objectifs, et s'ils ne le sont pas, prendre des mesures avec l'établissement. » De quel ordre pour-

ront être ces mesures ? Faut-il comprendre que les professeurs seraient sanctionnés si les résultats de leurs élèves étaient mauvais ? Bien évidemment, ces constats sont également valables pour le second degré avec les évaluations de 6^{ème}.

Enfin, le rejet profond de la réforme Peillon-Hamon des rythmes scolaires par les enseignants, mais aussi les parents et les élus locaux a conduit 36,8 % des écoles à revenir à une semaine de 4 jours. Cependant, les rythmes scolaires ne peuvent être définis par commune ou territoire. La situation des titulaires remplaçants à ce sujet suscite l'interrogation. Que doit faire un remplaçant le mercredi matin s'il a commencé la semaine de remplacement dans une école fonctionnant sur 4 jours ? La FNEC FP-FO revendique une semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) pour tous répartie sur 36 semaines sur tout le territoire national.

Dans le second degré, le 1^{er} septembre 2017, entre 60 et 70 postes de professeurs n'étaient pas pourvus et de nombreuses classes ont un effectif supérieur ou égal à 28 élèves. Les situations des collèges de Coucy (28 et 27 élèves/classe en 4^o et 3^o), de Condé avec plus de 28 élèves/classe sur les niveaux 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} et de Saint-Michel où le seuil de 30 élèves est atteint en 4^{ème} illustrent les moyens insuffisants alloués afin de dispenser un enseignement respectueux à la fois des élèves et des enseignants. Les compléments de service et donc les collègues nommés sur 2 ou 3 établissements touchent dans certains collèges 6 ou 7 collègues. Comment enseigner dans ces conditions ? Ces collègues ne disposent souvent d'aucune demi-journée de liberté pour préparer et corriger. Ils passent leur temps sur la route et subissent le stress permanent de ne pas arriver à l'heure, de rater une information importante ici ou là...

Loin de détricoter les mesures de la refondation, les dispositions prises par le ministre Blanquer s'inscrivent, au contraire, dans la continuité de ces dernières. En cette rentrée 2017 c'est donc toujours la très contestée réforme du collège de la ministre Vallaud-Belkacem qui s'applique et malgré les effets d'annonce sur l'assouplissement des EPI, ni les classes bilangues, ni l'option Latin Grec, ni les heures prises sur les enseignements disciplinaires n'ont été partout restaurées. C'est toujours le LSU et son cortège interminable de compétences à valider qui tient lieu d'évaluation de fin de cycle.

Le ministre cependant n'a entendu ni la colère, ni la fatigue des personnels après une rude année puisqu'il instaure le dispositif « *devoirs faits* » dans lequel les chefs d'établissement, lors de la prérentrée, ont vivement incité les professeurs à s'investir-alourdissant ainsi leur charge de travail.

Dans le même temps, le PPCR s'applique avec pour certains collègues un rendez-vous de carrière dans le courant de l'année dont les modalités mêmes semblent imprécises à certains chefs d'établissement. Ce qui est certain, c'est qu'on ne jugera plus seulement le professeur sur sa façon de faire cours, mais sur la façon dont il s'implique dans diverses missions très éloignées du champ disciplinaire et au final très arbitraires. Un tel dispositif ne peut qu'inspirer les plus vives inquiétudes aux personnels dans une situation où le ministre a clairement déclaré sa volonté de renforcer encore l'autonomie des établissements, allant jusqu'à expliquer, dans une interview donnée au Nouvel Observateur (édition du 23 au 30 août) qu'il se donnait pour objectif la mise en place du recrutement des professeurs par les chefs d'établissements dans le cadre des projets d'établissement.

Cette revalorisation en trompe-l'œil s'accompagnera du gel du point d'indice en 2018 et d'une nouvelle hausse de 1,7 point de CSG en janvier 2018- ce qui réduira encore le pouvoir d'achat des enseignants. Cette baisse de revenus, à un moment où notre métier souffre d'une baisse d'attractivité, n'empêche pas le ministre d'ouvrir le dossier des congés scolaires en envisageant leur réduction.

En conclusion, l'Éducation nationale n'échappe pas à la logique d'inversion de la hiérarchie des normes, d'austérité et de destruction des droits collectifs, mise en œuvre dans la réforme du droit du Travail. Dans ces conditions, la FNEC FP-FO exige qu'aucun contrat aidé ne perde son emploi, que les réformes du collège et des rythmes scolaires soient abrogées sur l'ensemble du territoire, de même que les décrets instaurant l'évaluation-PPCR, ainsi que l'augmentation immédiate du point d'indice. ■



Accueil des Fonctionnaires stagiaires

(anciennement nommés PES professeurs des écoles stagiaires)

Pour cette année scolaire 2017/2018, le département de l'Aisne compte environ 150 stagiaires, soit à peu près le même nombre que l'année passée.

Accueillis le 28 août à l'ESPE de Laon, les FS ont bénéficié d'une journée d'information lors de laquelle les nouvelles recrues prenaient contact avec les différents partenaires de l'Éducation nationale : les organisations syndicales, la MGEN, la MAIF...

Le SNUDI-FO 02 était donc présent lors de cette journée d'accueil et a pu ainsi distribuer à chaque stagiaire visitant son stand le « *guide stagiaires 2017/2018* » qui permet de répondre aux premières interrogations du début de carrière.

Nous avons ainsi pu rencontrer un grand nombre de futurs collègues et échanger sur le rôle d'un véritable syndicat d'enseignants :

- ▶ La défense des droits et des statuts des enseignants et des fonctionnaires stagiaires
- ▶ Les obligations des enseignants et des fonctionnaires stagiaires
- ▶ Le déroulement de la carrière

Cette année, les affectations ont été connues fin juin, chaque FS s'est réjoui d'avoir pu contacter sa future école avant les vacances...

Vous êtes FS, vous n'avez pas été destinataire du « *guide stagiaires* » ou vous avez besoin d'un renseignement, n'hésitez pas à contacter le **SNUDI-FO 02**. ■

Le SNUDI-FO 02 dénonçait depuis des années les affectations connues fin août, trop tardives. Le mot « anticipation » semble enfin faire partie du vocabulaire de l'ESPE.

Du fait du nombre important de stagiaires dans le département de l'Aisne, mais également du nombre décroissant d'enseignants exerçant à mi-temps, de nombreux FS se retrouvent en doublon sur une même classe.

Lors des différentes instances, le SNUDI-FO 02 demande que les FS partageant le même poste soient suivis par le même tuteur pour éviter que des tuteurs différents aient des attentes différentes concernant une même classe.



La « fameuse » 2^{ème} journée de pré-rentrée : une journée qui n'existe pas !

Rentrée



Comme chaque année à cette période, les équipes pédagogiques se posent la même question sur la validité ou l'obligation d'une 2^{ème} journée de pré-rentrée. Voici quelques réponses :

Le calendrier scolaire officiel a été fixé par l'arrêté du 16 avril 2015 (BO du 23 avril 2015)

La réglementation n'envisage aucune dérogation, ni aucune interprétation de la part d'un IEN, d'un directeur académique ou de tout autre représentant de l'administration à propos de la date de la pré-rentrée.

La pré-rentrée 2017 des enseignants est fixée
au vendredi 1^{er} septembre 2017

Rien ne permet donc de la programmer **AVANT** le 1^{er} septembre 2017.
Une pré-rentrée qui serait annoncée pour le jeudi 31 août n'aurait donc aucun fondement réglementaire.

Pourquoi certains IEN ou directeurs parlent alors d'une prétendue
« 2^{ème} journée de pré-rentrée » ?

Certains font référence à la note au bas du tableau de l'annexe de l'arrêté du 16 avril 2015 qui précise : « Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, **pourront être dérogées**, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. »

Le SNUDI-FO 02 signale que :

- 1/« **pourront** » ne signifie pas « **devront** »
- 2/« **deux demi-journées (ou un horaire équivalent) prises en dehors des heures de cours** » signifie donc dans le cadre des obligations de service donc pendant les heures de concertation réglementaires ou sinon, cela revient à du travail gratuit et bénévole, ce qui ne figure nulle part dans notre statut ni dans les décrets définissant nos obligations de service !



Pour résumer :

- ▶ Il y a bien **1 seul jour de pré-rentrée : le vendredi 1er septembre 2017**
- ▶ Il n'y a pas de demi-journée « à récupérer » en plus, un mercredi ou un autre jour, avant ou après la pré-rentrée officielle
- ▶ 6 heures de réunion **peuvent être programmées** dans l'année scolaire, selon une organisation imposée par la hiérarchie (DASEN ou recteur et pas l'IEN dans sa circonscription)
- ▶ Il convient d'attendre les instructions hiérarchiques pour programmer ou non cette réunion
- ▶ Dans le cas où cette réunion serait programmée par le recteur ou le DASEN, ce n'est pas du travail gratuit : **il faut déduire ces 6 heures de l'enveloppe des 108 heures.**

Le SNUDI-FO continue de demander à ce que la rentrée des enseignants soit fixée au 1^{er} septembre et que l'année scolaire se termine le 30 juin au plus tard.

En cas de problèmes ou de pressions - d'où qu'elles émanent -, contactez immédiatement le **SNUDI-FO 02!**



CAPD du 15 septembre

Le SNUDI-FO est représenté par
Roseline ALVAREZ, Pauline DECLERCK et Angélique GERARDOT

Compte-rendu

Réponses du DASEN aux déclarations préalables

■ CP DÉDOUBLÉS EN REP+

Il s'agit d'une première étape pour la rentrée 2017. La volonté du ministère est d'élargir le dispositif aux CP en REP à la rentrée prochaine puis aux CE1 CE1 REP+ (le dispositif sera mis en place progressivement). Les enseignants surnuméraires (PDMQDC) qui ont été redéployés sur les CP dédoublés intervenaient déjà massivement sur CP et CE1. Les enseignants de CP dédoublés auront une formation sur l'apprentissage de la lecture avec des experts universitaires.

Pour le SNUDI-FO, la mise en place des CP à 12 en REP+ bouleverse le dispositif PDMQDC et remet en cause les conditions du remplacement. Ces CP à 12 élèves ont été mis en place au mépris de toutes les règles statutaires en vigueur dans la fonction publique : pas de texte ministériel, pas de consultation des organisations syndicales représentatives, affectations sur ces postes en dehors des règles du mouvement... L'arbitraire prend le pas sur les garanties statutaires des personnels.

■ ÉVALUATIONS DIAGNOSTIQUES EN CP

Elles doivent permettre de répondre au plus près aux besoins des élèves et ne doivent pas être vécues comme traumatisantes.

■ CUI

Dans un premier temps, suppression de 64 CUI. Parallèlement, 37 AESH supplémentaires. Il n'y aura aucune interruption de contrat en cours, mais les contrats ne seront pas renouvelés. La priorité absolue est laissée à l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Le DASEN indique sa volonté de préserver ensuite les écoles de grande taille et les écoles d'application.

Le SNUDI-FO, avec sa fédération, exige qu'aucun contrat aidé ne perde son emploi.

■ RYTHMES SCOLAIRES

72 % des communes sont passées à 4 jours dans l'Aisne. Une présentation précise sera faite lors du CDEN du 21 septembre.

Pour le SNUDI-FO, au contraire, l'organisation de la semaine scolaire doit être nationale et non décidée localement : 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour toutes les communes, toutes les écoles, sur 36 semaines !

Le SNUDI-FO s'opposera ainsi à toute réduction des congés scolaires alors que le ministre a affirmé à plusieurs reprises vouloir ouvrir ce dossier

■ PROBLÉMATIQUE CODE ACCÈS LSU

Le télé service est nécessaire à partir de décembre afin que les familles aient accès aux bilans. Les services espèrent que ce sera opérationnel à cette période.

■ M1 (DCA) Dispositif contractuel avenant

Le dispositif est renouvelé pour cette année scolaire (15 M1 sur le département). L'implantation dans les écoles est en cours. Des tuteurs seront nommés et percevront une indemnité.

■ REMPLACEMENTS

Le nombre de remplaçants dans le département est en hausse. Le DASEN indique sa volonté de mettre en place des stages d'initiative locale sur les périodes de moins fortes demandes de remplacements.

Ordre du jour

■ AJUSTEMENTS MOUVEMENT

122 enseignants étaient restés sans affectation suite à la 2^{ème} phase du mouvement.

Les lauréats du CRPE ont choisi leur affectation parmi 156 supports disponibles en fonction de leur rang au concours.

Des mesures d'ajustement de rentrée ont eu lieu suite aux CTSD des 4 juillet et 9 septembre.

Un groupe de travail a eu lieu le 31 août afin d'étudier les situations particulières.

Au 1^{er} septembre, environ 25 supports postes restent vacants (des ZIL et BDI ont été affectés sur ces postes).

■ CONTRACTUELS

6 contractuels devraient être recrutés. Pas encore de calendrier prévu, car le DASEN va dans un premier temps avoir recours à la liste complémentaire.

■ INEATS / EXEATS

Solde de -2 avec prise en compte des situations les plus délicates.

Étant donné les résultats catastrophiques aux permutations informatisées depuis plusieurs années, le SNUDI-FO demande que les exeats soient accordés à la hauteur des nombreuses situations difficiles que connaissent les collègues de notre département.

Questions diverses

■ CAPASH

Une dernière session de CAPASH aura lieu en 2018 pour les non reçus 2017 qui souhaitent le repasser (ces personnes peuvent également passer le CAPPEI). Les enseignants ayant échoué 3 fois au CAPSH peuvent se présenter au CAPPEI.

■ PPCR

Les premiers entretiens de carrière seront mis en place début novembre. Les listes des personnels éligibles aux entretiens de carrière sont en cours d'élaboration.

Le passage à la hors classe ne concernera pas que les enseignants ayant eu un entretien de carrière. Il y aura un barème, pas encore connu des services.

Les services sont en attente de textes supplémentaires concernant la classe exceptionnelle.

L'Éducation nationale n'échappe pas à la logique d'austérité et de destruction des droits collectifs à l'œuvre avec les ordonnances qui voudrait remettre en cause le Code du travail et inverser la hiérarchie des normes.

Le SNUDI-FO quant à lui maintient ses revendications :

- ▶ non aux ordonnances qui détruisent le Code du travail !
- ▶ aucun emploi aidé ne doit perdre son emploi !
- ▶ augmentation des salaires !
- ▶ non au jour de carence !
- ▶ 4 jours de classe (lundi mardi jeudi vendredi) sur 36 semaines pour toutes les écoles. ■

Déclaration liminaire du SNUDI-FO (extraits)

Cette rentrée est marquée par la décision du gouvernement de supprimer 150 000 emplois aidés (CAE-CUI) dans les communes, les hôpitaux... dont 20 000 dans l'Éducation nationale. Cette mesure va avoir un impact désastreux dans les écoles, les établissements secondaires et les services administratifs. Comment assurer le fonctionnement des cantines, l'entretien des écoles, l'aide administrative à la direction, le périscolaire, si les personnels chargés d'effectuer ces missions voient leurs emplois supprimés ? Qu'en sera-t-il des accompagnants d'enfants handicapés ? Devant ce plan social, le SNUDI-FO, avec sa fédération, exige qu'aucun contrat aidé ne perde son emploi.

Le SNUDI-FO demande qu'un point précis soit fait pour le département sur la situation des CUI-CAE dans les écoles. La mise en place des CP à 12 en REP+, présentée à grand renfort de communication par le ministre, bouleverse le dispositif PDMQDC et remet en cause les conditions du remplacement. Ces CP à 12 élèves ont été mis en place au mépris de toutes les règles statutaires en vigueur dans la fonction publique : pas

de texte ministériel, pas de consultation des organisations syndicales représentatives, affectations sur ces postes en dehors des règles du mouvement... L'arbitraire prend le pas sur les garanties statutaires des personnels. [...]

Concernant les pressions sur les personnels, le SNUDI-FO rappelle lors de cette CAPD son engagement dans le respect strict des textes et, comme notre organisation syndicale vous en a alerté par plusieurs courriers, le respect strict des missions des directeurs ; aucune mission supplémentaire, non prévue par les textes, ne doit leur incomber. Au même titre, aucune mission prévue par les textes ne doit leur être retirée. [...]

Cette rentrée scolaire est marquée par le retour, en quelques jours, de 36,8 % des communes à la semaine de 4 jours sur 36 semaines. Pour le SNUDI-FO, cela ne fait que confirmer le rejet profond de la réforme Peillon-Hamon des rythmes scolaires par les enseignants, mais aussi les parents et les élus locaux.

Pour M. Blanquer, « les rythmes scolaires doivent pouvoir être aménagés à la réalité de chaque territoire, permettant de maintenir la semaine de quatre jours et demi là

où cette organisation est satisfaisante ».

Pour le SNUDI-FO, au contraire, l'organisation de la semaine scolaire doit être nationale et non décidée localement : 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour toutes les communes, toutes les écoles, sur 36 semaines !

Le SNUDI-FO s'opposera ainsi à toute réduction des congés scolaires alors que le ministre a affirmé à plusieurs reprises vouloir ouvrir ce dossier.

L'Éducation nationale n'échappe pas à la logique d'austérité et de destruction des droits collectifs à l'œuvre avec les ordonnances qui voudrait remettre en cause le Code du travail et inverser la hiérarchie des normes.

Le SNUDI-FO quant à lui maintient ses revendications :

- ▶ non aux ordonnances qui détruisent le Code du travail !
- ▶ aucun emploi aidé ne doit perdre son emploi !
- ▶ augmentation des salaires !
- ▶ non au jour de carence !
- ▶ 4 jours de classe (lundi mardi jeudi vendredi) sur 36 semaines pour toutes les écoles. ■



Evaluations CP

Le 28 août 2017, le ministère de l'Éducation nationale a présenté un projet d'évaluation nationale en début de CP et de sixième, en mathématiques et en français.

Les évaluations en CP devront se dérouler « courant septembre ». Elles se présentent sous la forme de livrets papier avec des exercices en lecture et en mathématiques ; le DASEN de l'Aisne a confirmé que l'impression de ces livrets sera prise en charge par la DSDEN. La correction se fera à partir d'un codage, les résultats seront rentrés dans un tableur qui sera transmis à l'IEN « afin de créer un dialogue, de mettre en place des sessions de formation ou d'accompagnement de l'action pédagogique ».

Les objectifs ?

- « Permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un diagnostic de chaque élève en français et en mathématiques » ;
- « Mettre à disposition des équipes de terrain une aide au pilotage pédagogique des réseaux école-collège » ;
- « Enrichir les outils de pilotage académique ».

Cette évaluation aurait pour objectif de trouver des moyens de remédiation adaptés propres à chaque établissement voire à chaque élève.

En fonction des résultats obtenus par les élèves, les enseignants « bénéficieraient » d'un « accompagnement » ou de « formations ».

Ceci fait étrangement écho au décret du 5 mai 2017 sur l'évaluation des enseignants qui prévoit un « accompagnement individuel ou collectif, à la demande des personnels ou à l'initiative de l'administration ». Donc rien à voir avec le droit à la formation dans la Fonction publique comme en ont témoigné les formations-formatages de la réforme du collège.

Ce dispositif représente une charge de travail supplémentaire sans que l'on puisse y trouver le moindre bénéfice pour les personnels et remet en cause la liberté pédagogique des enseignants.

De plus, ces évaluations présentées comme « diagnostiques » peuvent facilement devenir les évaluations « sommatives » des niveaux

précédents (maternelle pour l'évaluation CP). Ces outils pourraient être utilisés pour juger les personnels en lien avec la réforme de l'évaluation des enseignants mise en place à la rentrée.

Et si les résultats des élèves étaient mauvais ?

Les déclarations du ministre dans la presse le 28 août : « il faut être capable de poser un diagnostic sur les forces et les faiblesses d'un établissement à un moment donné, l'aider à formuler son projet éducatif, l'aider à atteindre ses objectifs, et s'ils ne le sont pas, prendre des mesures avec l'établissement... » et sa volonté de mettre en place une évaluation triennale des établissements ne laissent rien présager de bon.

La FNEC FP-FO rappelle que la lutte contre l'échec scolaire prônée par le ministre passe avant toute chose par l'amélioration des conditions de travail des enseignants et en premier lieu par la baisse des effectifs dans toutes les classes. ■



Délégués de secteur

SAINT-QUENTIN

Gwenaëlle BLOT
☎ 06 73 53 80 70
Aurélie CLIN
☎ 06 69 66 35 46

GUISE

Véronique FERRADJI
☎ 03 23 09 77 89

LAON - MARLE - HIRSON

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97

CHAUNY - TERGNIER

Sophie ODIOT
☎ 06 72 66 60 92
M. Christine REYNAERT
☎ 06 81 96 38 02

LAON - ESPE - ASH

Angélique GERARDOT
☎ 06 85 82 07 32
Stéphane BALK
☎ 06 29 76 09 64

SOISSONS

Jasmine MOREL
☎ 06 08 52 50 33
Roseline ALVAREZ
☎ 06 64 66 36 08
Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

CHÂTEAU-THIERRY

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79
Pauline DECLERCK
☎ 06 43 74 38 73



Élus - Représentants

Secrétaire Départementale

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79

CAPD

Commission Administrative
Paritaire Départementale

Pauline DECLERCK
☎ 06 43 74 38 73

Roseline ALVAREZ
☎ 06 64 66 36 08

Dominique JOSIELOWSKI
☎ 06 86 97 59 79

Angélique GERARDOT
☎ 06 85 82 07 32

CDEN

Conseil Départemental de
l'Éducation Nationale

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97

Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

CTSD

Comité Technique
Spécial Départemental

Julien SCHNEIDER
☎ 06 26 58 50 97

Thomas RUELLE
☎ 06 03 36 44 01

CHS-CT

Commission d'Hygiène
et de Sécurité

Aurélie CLIN
☎ 06 69 66 35 46

Retrouvez le **SNUDi-FO** sur internet :

- ◆ Les actualités
- ◆ Les informations
- ◆ Les documents à télécharger

Sur

<http://www.snudifo02.fr>

Contactez-nous par internet

snudi.fo02@orange.fr

FO
LA FORCE
DE L'INDÉPENDANCE

